



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

A 006283

MR REVELLAT EVELYNE JEANNETTE
SOPHROKHEPRI
188 GR CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

Banque de France
CRETEIL

Service des Entreprises

Réf : 0907-entreprise-ut@banque-fr
ance.fr

SIREN : 811445410

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Votre réponse est facultative, et vous pouvez vous opposer à la transmission de votre bilan par simple courrier adressé à la Banque de France.

01.06.2018

Monsieur,

Je me permets de vous rappeler ma correspondance du 03.04.2018 par laquelle je vous demandais de bien vouloir m'adresser vos documents comptables.

Souhaitant vivement bénéficier de votre participation, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous adresser les feuillet normalisés n° 2050 à 2059 G de votre liasse fiscale (ou les feuillets 2033 A à G pour une liasse simplifiée) concernant l'exercice arrêté au 31.12.2017.

Pour faciliter votre démarche et comme le font déjà des centaines de milliers d'entreprises et d'experts-comptables à destination de la DGFIP, **je vous invite à utiliser la télétransmission EDI**, grâce au service **BilanDirect-FIBEN** spécialement dédié à la transmission des liasses fiscales à la Banque de France. Intégré dans la plupart des logiciels déclaratifs, ce service est gratuit et sécurisé. Utiliser BilanDirect-FIBEN est simple et moderne, plus rapide et plus pratique que l'envoi papier (pour plus d'informations voir la plaquette ci-jointe et notre site www.bilandirect-fiben.fr).

Si vous n'êtes pas encore en mesure d'envoyer votre liasse fiscale par télétransmission, vous pouvez bien sûr nous adresser celle-ci par courrier, ou si vous n'établissez pas de liasses normalisées de type 2050 ou 2033 (SCI, société du régime agricole, etc.) nous faire parvenir le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable de votre entreprise.

Après analyse, je vous communiquerai bien évidemment la cotation Banque de France qui aura été attribuée à votre entreprise.

Vous pouvez également consulter et télécharger des informations sur la cotation Banque de France à l'adresse www.fiben.fr/cotation.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour faire le point sur votre dossier.

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur
Jean-Yves KERIVEL